

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 09 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril, à dix-huit heures cinq minutes, s'est réuni à la Salle du conseil en l'hôtel de ville, le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Paul SABATINO, Maire.

	18H05
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	25
Nombre de procurations :	3
Nombre de conseillers absents :	1
Nombre de conseillers excusés :	

Date de convocation : 02/04/2026

18H 05 : Le Maire ouvre la séance

Monsieur le Maire procède à l'appel des élus

TABLEAU DE PRESENCE ET POUVOIRS			
Noms des conseillers	Présents	Absents	Pouvoir à
SABATINO Paul	X		
DELMAS-ZEGHADI Ilhem		X	FIORI Frédéric
BARTOLI Michel	X		
DESMATS Nicole	X		
MONTALBAN Francis	X		
BONNET Marie-Claude	X		
GUEVARA David	X		
ROSSO Viviane	X		
CABALLERO François	X		
MARTINEZ Véronique	X		
FIORI Frédéric	X		
CHIARENZA Marie-Hélène	X		
MISSIMILLY Laurent	X		
CORTES Jeanne	X		
GROBEL Pierre		X	COSTE Raymonde
COSTE Raymonde	X		
SECCI André	X		
CADIERE Christiane	X		
PELLICCIO Davy	X		
GOUIRAN Chantal	X		
PETITCOLAS Stéphane	X		
RAHA Sylvie		X	
RIVOIRE Laurent	X		
BOUANANE Sandrine	X		
KOUICI Noël		X	BOUANANE Sandrine
LILLO Sabine	X		
CANGELOSI Laetitia	X		
LAVAL Jacques	X		
DUPRE GOUIRAN Dominique	X		

Monsieur le Maire : Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, Mesdames les adjointes, Messieurs les adjoints, le quorum est atteint, nous pouvons commencer ce conseil municipal. Nous allons commencer par élire le secrétaire de séance.

Madame Marie-Claude BONNET est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire : nous allons procéder à l'adoption du Procès-verbal de la séance du 30 mars 2026. Y a-t-il des remarques ? S'il n'y en a pas, le procès-verbal de la séance du 30 mars 2026 est adopté à l'unanimité.

Rapports inscrits à l'ordre du jour :

2026/03 B/01	ADOPTION D'UN REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER (NOMENCLATURE M57)
---------------------	---

Monsieur le Maire : vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5217-10-8, Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant que le Règlement Budgétaire et Financier doit impérativement avoir été adopté avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57 soit, au plus tard, lors de la séance qui précède celle du vote du premier budget primitif relevant de cette nomenclature. Considérant le projet de Règlement Budgétaire et Financier présenté par Monsieur le Maire.

Je vous demande d'ADOPTER le règlement budgétaire et financier annexé à la présente.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Complément d'informations ? Je sou mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité je vous remercie.

2026/03 B/02	DEMANDE DE SUBVENTION REGION SUD PACA POUR LE RECRUTEMENT DE 3 GARDES - GRF - SUR LA COMMUNE DU ROVE
---------------------	---

Monsieur le Maire : je vous présente un projet de demande de subvention pour le recrutement de 3 GRF – Garde Régionale Forestière.

Les forêts occupent une place prépondérante du territoire de la Commune du ROVE avec 80% de sa superficie en espace naturel protégé et constituent des espaces de vie et d'activités diversifiés (tourisme, activités de loisirs et de détente, exploitation du bois, maintien des sols et de l'équilibre écologique...).

Ces espaces forestiers remplissent de multiples fonctions économiques, sociales, paysagères et environnementales mais représentent aussi un volume combustible important. Dans un contexte de changement climatique, les facteurs de températures estivales élevées ne font qu'attiser les conditions favorisant l'exposition du territoire aux incendies de forêts.

La Garde Régionale Forestière (GRF) est une action phare du plan régional "Guerre du Feu".

Les gardes remplissent trois missions principales :

- Sensibiliser le grand public à la prévention incendie,
- Soutenir la surveillance des massifs,
- Diffuser la culture du risque auprès des habitants et des visiteurs.

Le montant estimatif des dépenses de fonctionnement de cette opération s'élève à 20 076,00 € dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	Montants	% Taux
60 - Achat	956,00 €	74 - Subventions	16 061,00 €	80%
Prestations de services	650,00 €	Région Sud PACA 2026	16 061,00 €	
Achat matières et fournitures équipement	306,00 €			
63 et 64 - Charges personnel	19 120,00 €	Autofinancement Commune :	4 015,00 €	20%
Rémunération des personnels	19 120,00 €	Commune LE ROVE	4 015,00 €	
Total opération	20 076,00 €	TOTAL FINANCEMENTS :	20 076,00 €	100%

Je vous informe que cette opération pourrait être éligible au titre d'une aide financière de la Région Sud PACA, pour l'action spécifique précitée.

Je vous propose de solliciter auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur la subvention la plus élevée possible.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Complément d'informations ? Je soumetts aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité je vous remercie.

2026/03 B/03	DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION SUD DANS LE CADRE DE L'AIDE DANS LE RENFORCEMENT DU PLAN INCENDIE « GUERRE DU FEU » ANNEE 2026 ACHAT D'UN VEHICULE PORTEUR D'EAU
---------------------	---

Monsieur Le Maire : je vous soumetts un projet de délibération pour une demande de subvention pour l'acquisition d'un véhicule porteur d'eau dans le cadre de l'aide de la Région Sud dans le renforcement du plan incendie « guerre du feu », pour l'année 2026.

Avec une superficie de 2 300 hectares, dont 2 000 hectares de surface boisée classée, la Commune du ROVE possède le plus grand territoire préservé de la Côte Bleue qui est considérée comme une zone à risque.

LE ROVE a subi en 2025, un incendie d'une ampleur et d'une intensité majeure qui a parcouru le territoire jusqu'aux calanques. Les dommages sur les espaces naturels ont été très importants.

Le Comité Communal Feux et Forêt (CCFF) a pour mission principale la surveillance de nos espaces forestiers naturels : missions de patrouilles sur les routes de la commune et chemins forestiers, guets en Vigie, diffusion de l'alerte par transmission radio. Le CCFF intervient sur les feux naissants et par le guidage et l'assistance aux pompiers, au travers d'une assistance logistique.

PV du 09 AVRIL 2026

Afin d'assurer la préservation des espaces naturels forestiers de la commune et pour la sécurité, je vous propose de renforcer les dotations matérielles du CCFF par l'acquisition d'un véhicule porteur d'eau équipé d'un matériel d'incendie permettant des interventions rapides.

Une estimation a été faite comprenant l'achat d'un BAROUDEUR 3.5T, base TOYOTA Hilux et son aménagement complet avec kit d'extinction pour un montant de 79 135,71 € HT, pour lequel les données techniques ont été validées par le responsable du comité feux et forêts.

La Région Sud apporte son soutien financier aux opérations réalisées par les communes dotées d'un CCFF pour l'amélioration des forêts communales et la prévention des incendies.

De ce fait, je vous propose :

- D'approuver la demande de financement pour l'acquisition d'un véhicule porteur d'eau destiné au service environnement et CCFF auprès de la Région Sud.
- De solliciter la subvention telle que définie dans le plan de financement prévisionnel ci-dessous exposé :

Descriptif	COUT HT	FINANCEMENTS	Montants	% Taux
Véhicule porteur d'eau	79 135,71 €	Région Sud	34 819,71 €	44%
		Conseil Départemental 13	28 488,86 €	36%
		Autofinancement Commune :	15 827,14 €	20%
Total opération	79 135,71 €	TOTAL FINANCEMENTS :	79 135,71 €	100%

Est-ce qu'il y a des remarques ? Complément d'informations ? Je soumetts aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité je vous remercie.

2026/03 B/04	DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 DANS LE CADRE DE L'AIDE A L'AMELIORATION DES FORETS COMMUNALES ET A LA DEFENSE CONTRE LES INCENDIES - ACHAT D'UN VEHICULE PORTEUR D'EAU
---------------------	--

Monsieur Le Maire : je vous soumetts un projet de délibération pour une demande de subvention pour l'acquisition d'un véhicule porteur d'eau dans le cadre de l'aide à l'amélioration des forêts communales et à la défense contre les incendies, pour l'année 2026.

Avec une superficie de 2 300 hectares, dont 2 000 hectares de surface boisée classée, la Commune du ROVE possède le plus grand territoire préservé de la Côte Bleue et est donc considérée comme une zone à risque.

La commune du ROVE a subi en 2025, un incendie d'une ampleur et d'une intensité majeure qui a parcouru le territoire jusqu'aux calanques. Les dommages sur les espaces naturels ont été très importants.

Le Comité Communal Feux et Forêt (CCFF) a pour mission principale la surveillance de nos espaces forestiers naturels : missions de patrouilles sur les routes de la commune et chemins forestiers, guets en Vigie, diffusion de l'alerte par transmission radio. Le CCFF intervient sur les feux naissants et par le guidage et l'assistance aux pompiers, au travers d'une assistance logistique.

Afin d'assurer la préservation de des espaces naturels forestiers de la commune et pour la sécurité, je vous propose de renforcer les dotations matérielles du CCFF par l'acquisition d'un véhicule porteur d'eau équipé d'un matériel d'incendie permettant des interventions rapides.

Une estimation a été faite comprenant l'achat d'un BAROUDEUR 3.5T, base TOYOTA Hilux et son aménagement complet avec kit d'extinction pour un montant de 79 135,71 € HT, pour lequel les données techniques ont été validées par le responsable du comité feux et forêts.

Je vous informe que le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône apporte depuis de nombreuses années son soutien financier aux opérations réalisées par les communes ou les groupements de communes pour l'amélioration des forêts communales et la prévention des incendies.

Je vous propose donc :

- D'approuver la demande de financement pour l'acquisition d'un véhicule porteur d'eau destiné au service environnement et CCFF auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône,
- De solliciter la subvention telle que définie dans le plan de financement prévisionnel ci-dessous exposé :

Descriptif	COUT HT	FINANCEMENTS	Montants	% Taux
Véhicule porteur d'eau	79 135,71 €	Conseil Départemental 13	28 488,86 €	36%
		Région Sud	34 819,71 €	44%
		Autofinancement Commune :	15 827,14 €	20%
Total opération	79 135,71 €	TOTAL FINANCEMENTS :	79 135,71 €	100%

Est-ce qu'il y a des remarques ? Complément d'informations ? Je soumets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité je vous remercie.

2026/03 B /05	DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 DANS LE CADRE DE L'AIDE A L'AMELIORATION DES FORETS COMMUNALES ET A LA DEFENSE CONTRE LES INCENDIES ANNEE 2026 - ACHAT D'UN VEHICULE 4X4
----------------------	---

Monsieur Le Maire : je vous sou mets un projet de délibération pour une demande de subvention dans le cadre de l'aide à l'amélioration des forêts communales et à la défense contre les incendies, pour l'année 2026.

Avec une superficie de 2 300 hectares, dont 2 000 hectares de surface boisée classée, la Commune du ROVE possède le plus grand territoire préservé de la Côte Bleue et est donc considérée comme une zone à risque. Le Comité Communal Feux et Forêt (CCFF) a pour mission principale la surveillance de nos espaces forestiers naturels : missions de patrouilles sur les routes de la commune et chemins forestiers, guets en Vigie, diffusion de l'alerte par transmission radio. Le CCFF intervient également sur les feux naissants et par le guidage et l'assistance aux pompiers, au travers d'une assistance logistique.

Je vous propose d'assurer la préservation de des espaces naturels forestiers de la commune et pour la sécurité, en renforçant les dotations matérielles du CCFF par l'achat d'un véhicule 4x4 permettant des interventions rapides.

Ce véhicule du service environnement de la Commune apportera son concours en matière de surveillance et d'alerte, d'information et de sensibilisation du public, de prévention des incendies et de débroussaillage.

La commune souhaite solliciter l'aide du Département pour l'acquisition d'un véhicule DUSTER EXTREME HYBRID-G 150 - 4x4, d'un montant estimé à 26 661.67 € HT.

Vu la mobilisation et la mise en œuvre des dispositifs financiers du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône destinés à soutenir les Communes dans leurs efforts de prévention contre les incendies.

Je vous propose d'approuver cette demande de financement et de solliciter la subvention telle que définie dans le plan de financement prévisionnel ci-dessous exposé :

Descriptif	COUT HT	FINANCEMENTS	Montants	% Taux
Véhicule 4x4	26 661,67 €	Conseil Départemental 13 : 2026	15 997,00 €	60%
		Autofinancement Commune :	10 664,67 €	40%
Total opération	26 661,67 €	TOTAL FINANCEMENTS :	26 661,67 €	100%

Est-ce qu'il y a des remarques ? Complément d'informations ? Je sou mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité je vous remercie.

2026/03 B /06	DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13-TRAVAUX DE PROXIMITE 2026 - AMENAGEMENT ET SECURISATION ACCES CHEMIN - PORT DE NIOLON - COMMUNE DU ROVE
----------------------	--

Monsieur le Maire : le Conseil Départemental 13 dans le cadre de sa politique d'aide aux communes a mis en place un dispositif d'aide aux travaux d'investissement sous maîtrise d'ouvrage communale.

Afin de permettre l'acheminement des promeneurs le long du chemin littoral aux calanques de Niolon en toute sécurité, il y a lieu de procéder à la démolition manuelle de la capitainerie du Port de Niolon et de sécuriser l'accès au chemin du littoral avec la création de mains courantes.

La capitainerie, très délabrée, doit être détruite car elle représente un danger imminent et menaçant pour les habitants et promeneurs de la calanque de Niolon. Ces futurs travaux ont été avalisés par le Conservatoire du littoral.

La commune poursuit avec cette opération son investissement pour la préservation de son patrimoine communal et de ses espaces publics.

Le montant estimatif de cette opération s'élève à 44 885 € HT.

Je vous demande d'approuver la demande d'aide financière auprès du Conseil Département 13 pour la réalisation de cet aménagement et la sécurisation d'accès chemin - Port de Niolon - Commune du Rove selon le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessous :

Descriptif	COUT HT	FINANCEMENTS	Montants HT	% Taux
Démolition manuelle de la capitainerie du Port de Niolon	35 150,00 €	Conseil Départemental 13: Travaux proximité 2026	31 419,50 €	70,0%
Création et installation mains courantes - sécurisation chemin	9 735,00 €	Autofinancement Commune	13 465,50 €	30,0%
Total opération	44 885,00 €	TOTAL FINANCEMENTS	44 885,00 €	100%

Est-ce qu'il y a des remarques ?

Madame Laetitia CANGELOSI : intervention sur les travaux à Niolon et la demande de subvention.

Monsieur le Maire :

Complément d'informations ? Je sou mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité je vous remercie.

2026/03 B/07	DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 - AIDE DU DEPARTEMENT AUX EQUIPEMENTS POUR LA SECURITE PUBLIQUE -ACQUISITIONS ET REMPLACEMENTS DE CAMERAS DE VIDEOPROTECTION 2026
---------------------	--

Monsieur le Maire : la commune de le ROVE a mis en place un système de vidéo protection en 2013, conformément aux dispositions de la loi d'orientation et de programmation de la sécurité d'ailleurs subventionnés par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Elle dispose aujourd'hui de 84 caméras dont un matériel spécifique à la visualisation de plaques d'immatriculation afin de lutter contre les actes de vandalisme et d'incivilité. Un Centre de Supervision Urbaine a également été créé.

La commune doit faire face à des changements récurrents car le parc de caméras, qui a plus de 10 ans, devient obsolète.

De plus il est nécessaire d'améliorer le dispositif avec l'installation de nouvelles caméras dans certains points forts de la Commune qui en sont dépourvus, notamment aux entrées de Ville (Marseille, l'Estaque, Ensues, Marignane, Gignac) ou en proximité de certains bâtiments communaux ou sur le réseau routier emprunté par les élèves des écoles, collèges et lycées.

Dans le cadre d'une politique de sécurité, la commune souhaite maintenir et développer un dispositif de vidéoprotection sur son territoire. Cette installation s'inscrit pleinement dans le développement de la prévention et de la dissuasion de la délinquance.

La dépense prévisionnelle est de 200 000 € HT soit 240 000 € TTC.

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône peut subventionner cette installation de systèmes de vidéoprotection permettant le contrôle des accès pour la prévention et la sécurité sur la voie publique et les bâtiments publics afin de contribuer à la sécurité des citoyens.

Je vous propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre de l'aide du département aux équipements pour la sécurité publique auprès du Conseil Départemental 13 dont le taux de financement pourrait être de 60%, selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Descriptif	COUT HT	FINANCEMENTS	Montants	% Taux
Mission assistance et études	10 000,00 €	Subvention Département 13 - 2026	120 000,00 €	60%
Acquisition caméras	190 000,00 €	Autofinancement Commune :	80 000,00 €	40%
Total opération	200 000,00 €	TOTAL FINANCEMENTS :	200 000,00 €	100%

Est-ce qu'il y a des remarques ?

Madame Laetitia CANGELOSI : intervention sur les points de caméras

Monsieur le Maire :

Complément d'informations ? Je soumetts aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité je vous remercie

PV du 09 AVRIL 2026

2026/03 B/08	DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 DANS LE CADRE DE L'AIDE AU DEVELOPPEMENT DE LA PROVENCE NUMERIQUE INFORMATISATION DU GROUPE SCOLAIRE FRANÇOIS BESSOU - MATERNELLE ET ELEMENTAIRE DU ROVE
---------------------	---

Monsieur le Maire : après l'informatisation des écoles en 2017 et 2019, je vous propose un projet d'informatisation et de modernisation des équipements et matériels des écoles devenus obsolètes.

En septembre 2026, le groupe scolaire de la commune disposera de 7 classes en maternelle et de 13 classes en élémentaire. Les besoins pédagogiques nécessitent des outils de travail récents et conformes aux évolutions technologiques.

Le projet a fait l'objet d'une concertation avec les différents partenaires de l'école pour définir les orientations à mettre en œuvre au regard des évolutions technologiques récentes et des nouvelles utilisations pédagogiques qui émergent dans les écoles.

Il consiste à mettre en place des écrans numériques interactifs reliés aux postes informatiques de chaque professeur au sein des 20 classes et de renouveler entièrement le parc informatique des 2 écoles.

La municipalité souhaite développer le numérique sur son territoire et favoriser l'éducation par le numérique dans les 20 classes des deux écoles du Rove.

Le Conseil Départemental des Bouches du Rhône met en place une aide pour les dépenses d'investissement dans la réalisation de projet comme le soutien à l'éducation numérique dans les établissements scolaires dans le cadre de l'aide au développement de la Provence numérique.

Le montant estimatif de cette opération s'élève à 100 000 € HT.

Je vous propose donc d'approuver une demande d'aide financière auprès du Conseil Département 13 selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous exposé :

Descriptif	COUT HT	FINANCEMENTS	Montants	% Taux
Ecrans numériques interactifs-groupe scolaire	38 000,00 €	Conseil Départemental 13	60 000,00 €	60%
Postes informatiques - réseaux - Maternelle	20 000,00 €			
Postes informatiques - réseaux - Elémentaire	40 000,00 €			
Divers déploiement-accessoires	2 000,00 €	Autofinancement Commune :	40 000,00 €	40%
Total opération	100 000,00 €	TOTAL FINANCEMENTS :	100 000,00 €	100%

Est-ce qu'il y a des remarques ? Complément d'informations ? Je soumetts aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité je vous remercie.

Monsieur le Maire : je donne la parole à Monsieur François CABALLERO qui va vous exposer le rapport d'orientation budgétaire, document que vous avez reçu.

Intervention de Monsieur François CABALLERO qui présente le rapport pour le débat d'orientation budgétaire.

Monsieur le Maire : conclusion sur la présentation du rapport d'orientation budgétaire.

Est-ce qu'il y a des interventions ?

Je vous demande de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires de la commune pour l'année 2026.

Des remarques ? Complément d'informations ? Je soumetts aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité je vous remercie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H05.

Le Rove, le 09 avril 2026
Marie-Claude BONNET

